



Communiqué de presse

**Remise des deux rapports de la commission de l'éducation populaire
du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse
à
Monsieur Jean-Michel BLANQUER et Madame Sarah EL HAITY**

Les deux rapports : « **Comment mieux faire coopérer l'Éducation populaire et l'École pour former de jeunes citoyens actifs ?** » et « **Relancer et généraliser les Projets éducatifs de territoires (PEdT)** » ont été adoptés par la plénière du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse le 28 septembre 2020.

La Présidente de la commission de l'éducation populaire, Madame Anne CARAYON, les a remis le 15 décembre dernier au Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ainsi qu'à la Secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement.

Au-delà des thématiques propres à chacun des deux rapports, la Présidente de la commission de l'éducation populaire a pu rapprocher les constats et les préconisations autour des thématiques suivantes :

- La nécessité de porter une politique nationale ambitieuse et affirmée pour construire une alliance éducative sur les Territoires
- construire une véritable cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant et du jeune (scolaire, périscolaire, extrascolaire), notamment pour répondre à l'exigence d'en faire de jeunes citoyens actifs ;
- Cette cohérence doit s'appuyer sur des temps de travail formalisés, les formations des professionnels et respectant les spécificités de chacun pour aboutir à la création d'une véritable communauté éducative ;
- La mise en cohérence doit conduire à une continuité éducative englobant les différents temps de l'enfant et du jeunes et les différents acteurs du territoire ;
- L'implication des parents, des jeunes dans la construction des stratégies éducatives ;
- Enfin, une politique éducative globale est un outil d'attractivité pour les territoires la mettant en place.

La formation citoyenne des jeunes et la continuité éducative sont deux enjeux pour permettre aux enfants et aux jeunes pour s'ouvrir aux autres et au monde en appréhendant sa complexité et d'acquérir les éléments du débat public. L'actualité tragique que notre pays a vécu vient le rappeler et appuie son importance. Elles doivent également être un moyen de développer l'engagement et le civisme de futurs citoyens. De même, pour répondre à la crise sanitaire et à ses conséquences, le lancement des « vacances apprenantes » a démontré tout l'intérêt de l'existence de partenariats éducatifs.

Accéder aux rapports :

- https://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/coj_rapport_pedt_28sept20.pdf
- https://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/coj_comeducpop_rapport_educpopecole_adopte_-_28sept20.pdf

Pour tout savoir sur le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse : www.jeunes.gouv.fr/coj

Contact Presse

Pierre MONTAUDON

Secrétaire général du COJ

Tel : 01 40 45 93 48

Mél : pierre.montaudon@jeunesse-sports.gouv.fr ; coj@jeunesse-sports.gouv.fr

Principaux éléments du rapport « Comment mieux faire coopérer l'Education populaire et l'Ecole pour former de jeunes citoyens actifs ? »

Les travaux de la commission de l'éducation populaire ont rappelé que la formation citoyenne des jeunes/des élèves ne pouvait pas reposer uniquement sur l'éducation formelle ou l'éducation populaire. Des marges de progression existent pour construire une formation associant les deux champs, dans le respect des spécificités de chacun au cours des différents temps de vie des jeunes/des élèves.

Après avoir rappelé les modalités d'éducation à la citoyenneté dans le temps scolaire, le rapport propose de penser la formation citoyenne d'une manière plus globale en valorisant les apports de l'éducation populaire, en s'appuyant davantage sur les jeunes/les élèves. Le rapport identifie deux éléments clefs de réussite pour répondre à ces enjeux : la formation et les moyens.

Le rapport propose des recommandations construites autour de quatre grands axes, comportant de nombreuses préconisations opérationnelles :

- Développer la continuité éducative entre les champs scolaire et de l'éducation populaire en construisant des espaces de croisement des temps scolaire et hors-scolaire, en rédigeant un cadre juridique pour les acteurs de l'éducation populaire et en valorisant l'engagement des jeunes et des enfants ;
- Permettre à différentes pédagogies de s'exprimer et mobiliser les acteurs autour de la formation pour faciliter l'apparition d'une communauté éducative en inscrivant le parcours citoyen des enfants et des jeunes dans une politique éducative territoriale, en développant l'usage des pédagogies actives et des méthodes participatives ;
- Identifier des clefs de réussite pour construire une éducation à la citoyenneté au croisement de l'éducation populaire et du champ scolaire, en appuyant le développement de l'éducation citoyenne sur les réalités et ressources du territoire, en définissant des temps de travail des professionnels dédiés au développement d'actions, en mobilisant des moyens financiers pour soutenir les projets ;
- Développer la capacité d'agir et de s'engager des jeunes en les accompagnant vers l'engagement, en faisant vivre la démocratie dans les établissements, en valorisant les compétences acquises par l'engagement.

Principaux éléments du rapport « Relancer et généraliser les Projets éducatifs de territoires (PEdT) »

Les travaux de la commission de l'éducation populaire ont montré que le PEdT est un outil qui reste toujours pertinent pour répondre aux enjeux éducatifs. Inscrit dans le code de l'éducation, il permet de construire une politique éducative transversale aux différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) et partagée entre tous les acteurs concernés (école, associations, élus, parents...).

Après un rappel de la trajectoire du déploiement du PEdT à partir de 2013 puis à sa contraction à partir de 2017-2018, le rapport s'attache à déterminer les éléments montrant la pertinence de l'outil. Néanmoins, le rapport indique que le PEdT ne peut exister sans la volonté des acteurs d'un territoire de construire ensemble une politique publique éducative partagée et appuyée sur un diagnostic. Des leviers de réussite sont également identifiés.

S'appuyant sur ces constats, le rapport présente sept recommandations, elles-mêmes comportant 33 préconisations concrètes et opérationnelles :

- Un élargissement à tous les âges et tous les temps de l'enfant. La généralisation des PEdT doit pouvoir permettre de prendre en compte tous les enfants et les jeunes, de 0 à 18 ans, sur l'ensemble des temps de vie (scolaire, périscolaire et extrascolaire), incarnant ainsi la continuité éducative et facilitant les transitions éducatives (intégration en maternelle, passages maternelle-primaire, primaire-collège, collège-lycée, lycée-supérieur) ;
- Une politique nationale ambitieuse et affirmée. Pour atteindre l'objectif d'une généralisation des PEdT et au regard du rapprochement entre les départements ministériels de l'éducation nationale et de la jeunesse et de l'éducation populaire, le rapport recommande de lancer une politique nationale ;
- Un ancrage territorial. Néanmoins, s'agissant d'inscrire le PEdT dans les territoires, il est apparu fondamental de mobiliser les élus de toutes les collectivités territoriales, celles-ci ayant toutes un rôle à jouer ;
- Une communauté éducative. La construction du PEdT repose sur un enjeu majeur : donner vie et sens à une « communauté éducative » élargie, par des outils pérennisés dont la formation ;
- Des objectifs définis et partagés. Partant du constat que les politiques éducatives constituent un atout d'attractivité pour les territoires qui les mettent en œuvre, le rapport recommande de définir des objectifs qui peuvent être thématiques (citoyenneté, culture, développement durable...) ;
- Un outil de simplification. Le PEdT doit pouvoir être un outil de simplification pour regrouper en son sein les dispositifs éducatifs déjà existants sur le territoire, pour les fédérer et les articuler à travers une seule gouvernance afin d'harmoniser les objectifs, les instances et coordonner les actions et les financements ;
- Une mobilisation de crédits dédiés. La relance et le développement des PEdT doit pouvoir s'appuyer sur des leviers financiers qui soutiendraient l'engagement éducatif des collectivités, quelle que soit leur organisation du temps scolaire, et les démarches pédagogiques innovantes qu'elles impulsent dans leurs projets.